

# Communiqué de presse

## INVITATION PRESSE

**RENNES, LE 28 FEVRIER A 14H30**

### **HARMONIE MUTUELLE ET L'URIOPSS BRETAGNE SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR PERMETTRE L'ACCES AUX SOINS AUX BRETONS EN SITUATION DE PRECARITE**

Rennes, le 24 février 2014,

**Harmonie Mutuelle et l'URIOPSS Bretagne<sup>1</sup> vous invitent à la signature  
d'une convention de partenariat visant à faciliter l'accès aux droits et aux soins  
des publics les plus fragiles de Bretagne**

**Le 28 février 2014 à 14h30  
A l'espace Harmonie Mutuelle  
8 boulevard de Beaumont  
35 012 Rennes**

En présence de :

- **Daniel Hardy**, Président de l'URIOPSS Bretagne
- **Nathalie Perret-Launay**, Directrice de l'URIOPSS Bretagne
- **Yvon Tanguy**, Président de la région Bretagne d'Harmonie Mutuelle (et Président Harmonie Mutuelle du Finistère)
- **Virginie Malnoy**, Directrice générale adjointe de la région Bretagne d'Harmonie Mutuelle

*Seront également présents Patrice Hervé, Président Harmonie Mutuelle des Côtes d'Armor, Jean-Pierre Prioul, Président Harmonie Mutuelle d'Ille-et-Vilaine et Jean-Jacques Mérour, Président Harmonie Mutuelle du Morbihan.*

### **Un accord pour faciliter l'accès aux soins des publics défavorisés de Bretagne**



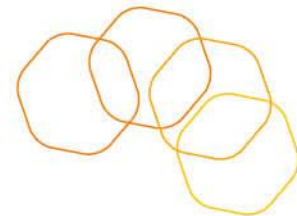
**En Bretagne, comme en France, on constate une augmentation du renoncement aux soins.** Ainsi, 123 485 bretons (3,8% de la population bretonne) sont bénéficiaires de la CMU-C et 69 849 sont bénéficiaires du RSA<sup>2</sup>.

Face à cet enjeu de santé public, Harmonie Mutuelle et l'URIOPSS ont pour ambition, par la signature d'une convention de partenariat, de faciliter l'accès aux droits et aux soins des publics touchés par la précarité en Bretagne : **les bénéficiaires potentiels de la CMU-C, de l'ACS et toute personne exclue du système de soins pour raisons financières ou en rupture avec le système de santé.** Une attention particulière sera portée aux familles monoparentales, aux personnes âgées isolées, aux jeunes en précarité.

<sup>1</sup> Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Bretagne

<sup>2</sup> DREES, décembre 2013





Cet accord a ainsi pour vocation la mise en place d'actions communes veillant à :

- **développer des circuits facilitateurs** pour permettre à chacun d'accéder aux soins et de choisir des modes de recours adaptés,
- **faciliter l'accès à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou à l'Aide Complémentaire Santé (ACS)** et mieux accompagner les bénéficiaires de ces dispositifs,
- **développer des actions individuelles ou collectives d'accompagnement social** pour lever les freins à l'engagement de démarches santé,
- **s'appuyer sur l'ACS-P**, association créée en juin 2013 par le Mouvement ATD Quart Monde et 5 mutuelles (dont Harmonie Mutuelle) afin de favoriser par tout moyen l'accès aux soins des particuliers : **en limitant voire en supprimant le reste à charge des particuliers grâce à des tarifs négociés avec les professionnels de santé, et en proposant des cotisations prenant en compte l'ACS octroyée à ses bénéficiaires.**

Dans ce cadre, Harmonie Mutuelle met à disposition des personnes en situation de précarité ses 29 agences bretonnes et son réseau de militants bénévoles.

« Par cet accord l'URIOPSS Bretagne et Harmonie Mutuelle affichent un triple objectif : l'accès aux droits et aux soins des populations fragiles les plus éloignées du système de santé, la réduction des inégalités sociales, et la détection des personnes en situation de précarité avec la mise en place d'un accompagnement personnalisé. Cet accord valorise ainsi l'action sociale d'Harmonie Mutuelle et sa volonté d'accompagner ses adhérents tout au long de leur vie en leur proposant des soins de qualité, quelle que soit leur situation », **souligne Sabine Goltais, responsable de l'Action Solidaire pour la région Bretagne-Normandie d'Harmonie Mutuelle.**

#### À propos d'Harmonie Mutuelle

1<sup>re</sup> mutuelle santé de France, Harmonie Mutuelle a pour vocation de permettre l'accès à des soins de qualité pour tous.

**Harmonie Mutuelle** propose une protection complète accessible à tous à travers une gamme de garanties (complémentaire santé, prévoyance via Mutex, assistance et accompagnement de la personne, épargne-retraite) et de services performants à l'intention des particuliers, des entreprises, des professionnels indépendants et TPE.

**En se positionnant comme acteur global de santé**, Harmonie Mutuelle a pour mission d'aller au-delà de la seule logique assurantielle.

Pour cela, elle :

- **développe des actions de prévention et de promotion de la santé** de proximité, à destination de ses différents publics (enfants, parents, salariés, seniors...) à travers des ateliers pédagogiques ;
- **propose un accès à des réseaux conventionnés** d'opticiens (Kalivia Optique) et d'audioprothésistes (Kalivia Audio) offrant des conditions tarifaires optimisées ;
- **structure son réseau de services, de soins et d'accompagnement mutualistes** (SSAM) ;
- **apporte son aide aux adhérents confrontés à des difficultés**, à travers son service d'action sociale ;
- **soutient des œuvres et projets humanistes et solidaires** : Prix littéraire Solidarité, actions d'aide aux personnes présentant un handicap, projets de recherche contre la maladie d'Alzheimer...

*Harmonie Mutuelle, c'est plus de 4,5 millions de personnes protégées représentées par près de 2 000 élus au sein des instances de la mutuelle (assemblée générale, commissions, etc.), 39 000 entreprises adhérentes, près de 4 400 collaborateurs, plus de 300 agences, 2,1 milliards d'euros de cotisations santé.*

#### Relations Presse d'Harmonie Mutuelle - Agence Wellcom

Marion Obadia / Camille Pan / Cécile Soubelet

[harmonie-mutuelle@wellcom.fr](mailto:harmonie-mutuelle@wellcom.fr) – Tél. : 01 46 34 60 60

